

## DOSSIER DE PRESSE

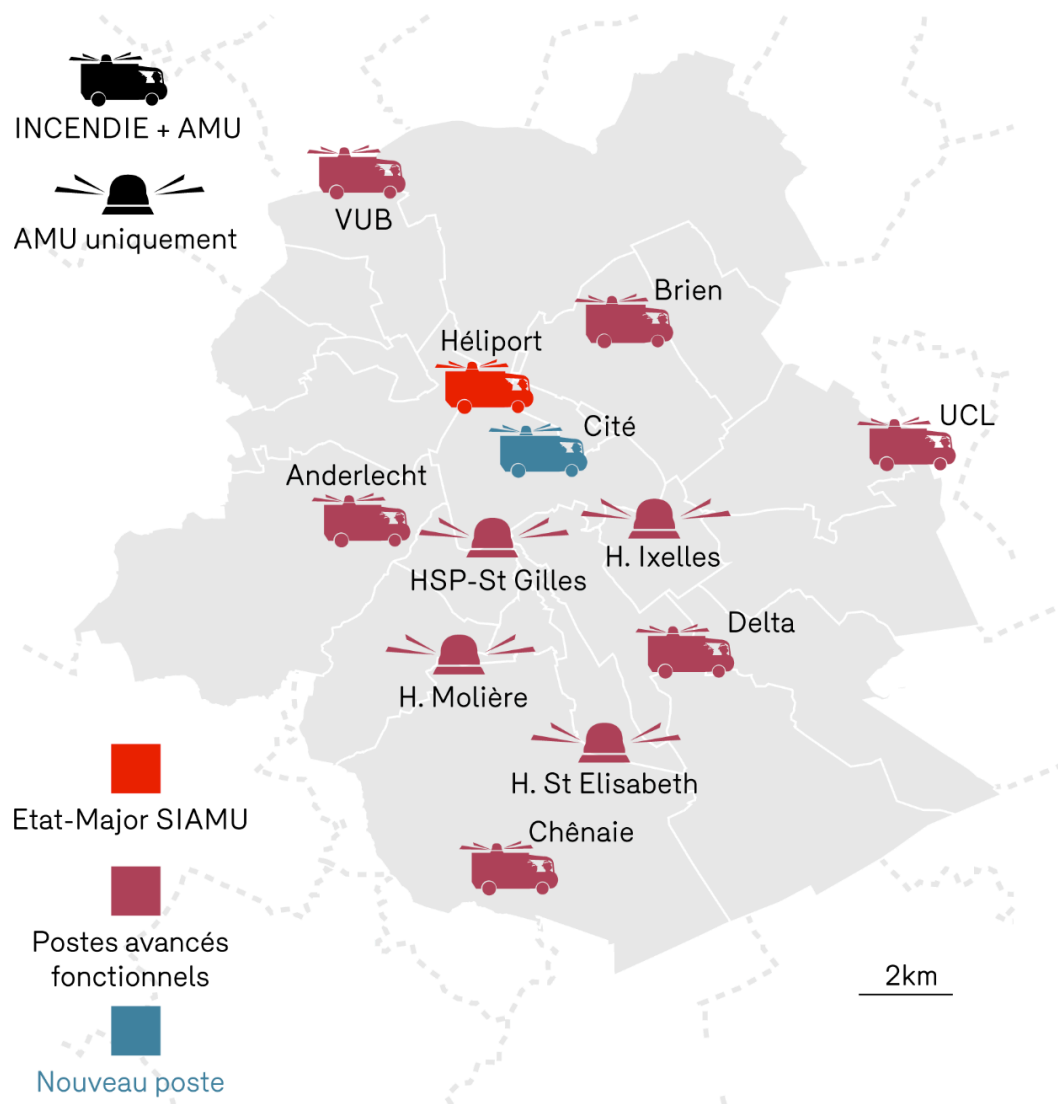
# Pompiers de Bruxelles : VISITE et OUVERTURE CASERNE PASI - CITE

## Introduction

Jusqu'à présent, le SIAMU était implanté sur 7 sites en Région bruxelloise : une caserne d'état-major avenue de l'Héliport et 6 postes avancés :

- Anderlecht
- Chênaie (Uccle)
- Delta
- Schaerbeek-site Paul Brien
- UCL
- VUB (Jette)

La caserne Cité est donc la huitième caserne du SIAMU.



Depuis le début de la législature, la Secrétaire d'Etat à la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente, Cécile Jodogne, s'est emparée activement de la question de ces infrastructures (implantation et rénovation des casernes) : toutes les casernes ont été visitées, des réunions ont été organisées entre le cabinet et les équipes en charge de la gestion des casernes afin de bien cerner l'ensemble des problématiques. Une note d'orientation 2014-2019 a été mise en place et une étude sur la localisation optimale pour les services de secours a été lancée.

Pour rappel, les missions du SIAMU concernent tant les incendies que les interventions médicales urgentes.

Le nombre d'interventions auxquelles le SIAMU participe annuellement avoisine les 85.000 interventions, avec environ 70.000 interventions médicales et 15.000 interventions de pompiers. Le Centre d'appels du SIAMU reçoit et traite tous les appels d'urgence en matière d'incendie et d'aide médicale urgente provenant de la Région bruxelloise (et de la province du Brabant Wallon). En 2015, le centre d'appel 100/112 de Bruxelles a traité 517 898 appels.

### **Note d'orientation 2014-2019 : amélioration du service à la population**

L'amélioration du service à la population dans la note d'orientation 2014-2019 de la Secrétaire d'Etat Cécile Jodogne se décline entre autres via l'optimisation de la couverture du territoire et la rénovation des infrastructures.

C'est pourquoi un examen de l'offre de secours sur le territoire bruxellois est en cours accompagné d'une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre en vue d'une optimisation des secours.

Afin de rencontrer ces objectifs, une étude a été lancée au cours du 2ème trimestre 2015 pour définir une stratégie d'implantation des casernes et postes avancés de secours en Région bruxelloise. En ce qui concerne l'état des casernes, il a été fait appel à un bureau de planification de travaux, qui a précisé l'état des lieux et la liste des travaux à réaliser et le SIAMU a procédé à l'engagement d'un architecte/ingénieur, chargé du suivi de tous les chantiers.

#### *Premier constat :*

Les infrastructures nécessitent des aménagements et des rénovations. En outre, on constate pour les casernes de l'Héliport et de Delta une sur-occupation des locaux, de nouvelles casernes devront donc être ouvertes.

#### *Deuxième constat :*

La couverture de la Région par le service incendie pourrait être améliorée, en particulier pour les zones du centre et du sud-ouest de la Région (à savoir les communes de Forest, St-Gilles et une partie d'Ixelles et d'Uccle). Par ailleurs, pour des raisons historiques, les postes de l'AZ-VUB, de l'UCL et de Chênaie sont situés en limite de territoire de la Région.

*Troisième constat :*

La transformation du territoire du canal et la création de 10 nouveaux quartiers prévue dans l'accord de majorité seront de nature à modifier les centres de gravité du territoire régional, et donc, en toute logique, la répartition des interventions du SIAMU.

De multiples actions ont donc été entreprises pour optimiser les implantations du SIAMU et ainsi améliorer les temps d'intervention.

### **Améliorer les temps d'intervention**

La recherche du lieu d'implantation optimal d'une caserne est liée au souci de maximiser la couverture de la ville par les secours. Cette couverture se mesure au temps qu'il faut aux secours pour venir à l'aide des populations. Les questions d'accessibilité traitent donc du temps de réponse, problématique centrale pour les services de secours, car l'issue de l'incendie ou de l'urgence médicale en dépend. On distingue cinq étapes dans ce qui constitue le temps de réponse des services de secours :

- le temps de l'appel d'urgence ;
- le temps de préparation des pompiers, de la réception des informations au départ ;
- le temps du trajet de la caserne à l'adresse de l'incident ;
- le temps d'accès du véhicule au lieu exact de l'incident (bureaux, appartement...);
- le temps de mise en place du matériel (plus important pour les incendies que pour les urgences médicales, il s'agit par exemple de raccorder les tuyaux, de déployer l'échelle).

Il est d'une importance cruciale de minimiser autant que possible les temps d'arrivée. Du point de vue humain, la survie d'une victime ou la gravité de leur état de santé est en jeu. Incendies, inondations, fuites de gaz, accidents de voitures, catastrophes sont autant d'incidents/accidents qui mettent en péril la vie des personnes qui en sont les victimes et dont les pompiers ont la charge.

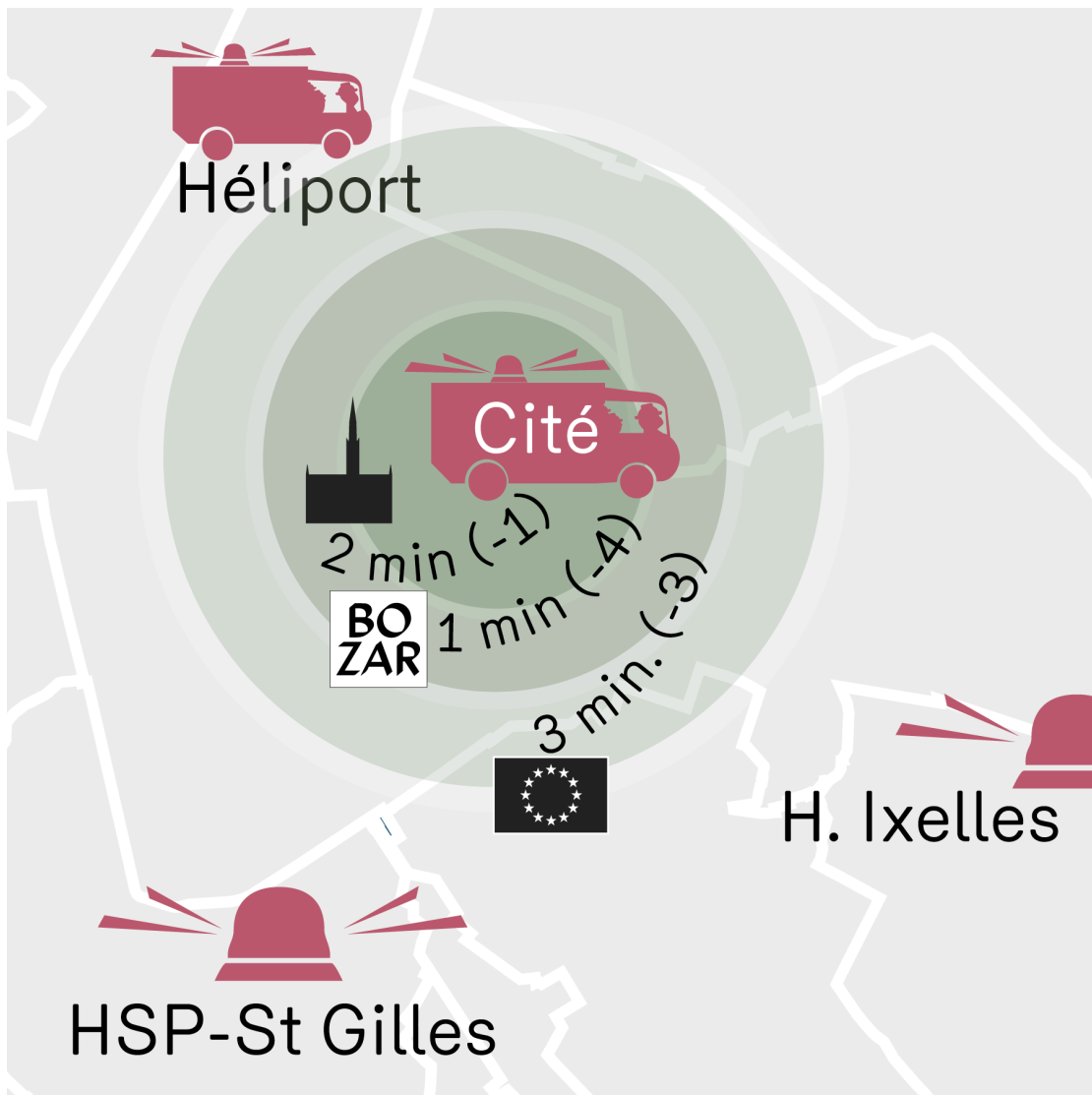
Le temps d'arrivée compte également dans des situations non-urgentes, c'est-à-dire où la vie de la victime n'est pas en jeu. En effet le rôle des équipes médicales est aussi de sécuriser les victimes pour s'assurer que leur état ne s'aggrave pas et de limiter les risques d'infections de plaies.

**Afin d'assurer une meilleure couverture de l'ensemble du territoire bruxellois et d'optimiser les temps d'intervention, deux projets ont rapidement été mis en oeuvre dont la caserne sur le site de la Cité administrative officiellement ouverte ce mercredi 6/07. Des recherches sont en cours pour l'acquisition d'un terrain sur le territoire de la commune de Forest, afin d'encore mieux couvrir la zone du sud-ouest de Bruxelles.**

## Caserne Cité: un emplacement idéal pour couvrir le centre-ville et le quartier européen

Le poste avancé "Cité", qui est terminé et opérationnel depuis ce lundi 4/07/16, permet d'assurer une meilleure protection de la zone Pentagone / Saint-Josse, Schaerbeek-Est et du quartier européen. Celle-ci est localisée rue Vésale sur le site de la Cité Administrative et couvre une zone qui connaît des problèmes récurrents en matière de congestion automobile et dont le bâti est ancien et très dense.

La caserne Cité se situe à l'intérieur du Pentagone que forment les grands boulevards bruxellois et dont le passage est peu aisé pour les véhicules de secours (en raison de leur congestion). A son ouverture, un effet sur la distribution des interventions sera tangible: la caserne Cité permet de couvrir le centre-ville, Saint-Josse, le quartier européen et Schaerbeek-Est.



Un gain perceptible pour les quartiers cités ci-dessus. Exemples :

- Grand-Place : on gagne une minute entre la caserne de l'Héliport et la caserne Cité (passant de 3 à 2 min) tant pour les véhicules de pompiers que les ambulances.
- BOZAR : On gagne 4 à 5 min entre la caserne de l'Héliport et la caserne Cité (passant de 5 à moins d'une minute).
- Institutions européenne (Schuman) : on gagne 3 minutes entre la caserne de l'Héliport et la caserne Cité (passant de 6 à 3 min) en ce qui concerne les pompiers. Pour ce qui concerne l'aide médicale urgente, on gagne 2 minutes entre l'Hôpital Saint-Pierre et la caserne Cité.

A noter que la caserne dispose d'une toute nouvelle auto-échelle à 4 roues directrices. Ce système permet une meilleure circulation sur les voiries étroites. Ceci est parfait pour les petites rues du Centre-Ville.

A l'approche d'une difficulté (virage trop serré, mobilier urbain dans le passage), il est possible de faire tourner les roues arrières totalement indépendamment des roues avant pour diminuer le rayon de braquage voire pour rouler en « crabe ».

### **Caserne Cité, en quelques chiffres**

- Surface de +- 300 m<sup>2</sup> de garages et de 750 m<sup>2</sup> de locaux ;
- Coût des aménagements : 945.000 euros TVAC soit environ 1250 euros /m<sup>2</sup> ;
- Une auto-pompe disponible (5/6 hommes) ;
- Une auto-échelle (2 hommes) ;
- Deux ambulances (4 hommes) ;
- Effectif de base de 9 personnes ;
- Aménagement permettant que la garde soit assurée par une équipe mixte (hommes/femmes).